



Commission de Recherche et d'Information
Indépendantes sur la Radioactivité
29 cours Manuel de Falla / 26000 Valence / France
☎. 33 (0)4 75 41 82 50 / corinne.castanier@criirad.org

Valence, le 10 juillet 2015

NOTE D'INFORMATION
(document de travail)

**Contamination des aliments
en cas d'accident nucléaire**

RESULTATS DES VOTES DU 9 JUILLET 2015

Entre espoir et désespoir, perplexité et consternation !

Le Parlement européen a procédé à des modifications importantes, et positives, dans la proposition de la Commission ... mais il a également laissé subsister des dispositions qui exposent les consommateurs européens à des niveaux de risque inacceptables. Ce n'est pas étonnant : le débat qui a précédé le vote a en effet confirmé l'étendue et l'efficacité de la désinformation. Question : que vaut la décision d'un député qui se prononce sur la base d'éléments complètement faux ?

La mobilisation a été très utile ... mais n'a pas suffi

L'impact des messages envoyés aux députés est manifeste.

En attestent les interventions de plusieurs parlementaires lors du court « débat »¹ qui a précédé le vote, que ce soit pour faire écho à nos préoccupations et appuyer nos demandes (écouter l'intervention de Mme SENRA : en espagnol ; en français) ou que ce soit pour dénoncer notre action et nos analyses (écouter l'intervention de Mme AYUSO : en espagnol ; lire la transcription en français).

En atteste, plus encore, l'adoption des amendements supprimant les limites exorbitantes définies pour les aliments dits de moindre importance, amendements directement basés sur notre analyse du dossier. Il s'en est fallu de peu : les 3 amendements (54, 55D et 57D)² procédant à la suppression des mentions dans différentes parties du règlement ont été adoptés à une courte majorité : **de 17 à 31 voix d'écart selon les votes !** Merci à tous ceux qui ont fait l'effort de relayer les appels et de diffuser l'information : toutes ces démarches ont fait la différence. Merci également à tous nos traducteurs bénévoles qui ont permis de donner à notre action une portée véritablement européenne.

Niveaux maximaux admissibles de contamination radioactive dans les aliments dits mineurs					
Amendement n°	Thème	Votants	Pour	Contre	Abstention
54	Aliments de moindre importance	672	346	322	4
55D		671	349	318	4
57D		668	340	323	5
56	Autres aliments (10%) et eau (1%)	674	189	455	30
Vote du rapport dans son ensemble, après intégration de l'ensemble des amendements					
A8-0176/2015		673	365	255	53

¹ Le terme officiel est « débat » mais il s'est agi pour l'essentiel d'une succession d'interventions, le plus souvent très courtes. On voit d'ailleurs mal comment un véritable débat pourrait se dérouler dans un délai maximum de 64 mn !

² Trois amendements étaient nécessaires car des dispositions relatives aux aliments dits de moindre importance figuraient dans différentes parties du règlement.

En revanche, l'amendement 56 qui divisait par 10 les limites applicables à l'ensemble des aliments solides et liquides (hors aliments mineurs) n'a pas été adopté. Les votes contre ont été largement majoritaires : 455 sur 674, soit près de 68% des votants.

Si l'on se reporte aux **résultats du vote**, on constate que les 4 groupes numériquement les plus importants, le PPE (29%) et les S&D (25%), l'ECR (10%) et l'ALDE (9%) ont voté, à une écrasante majorité contre l'amendement et donc pour le maintien des limites définies dans le projet de la Commission européenne. Ils n'ont pas jugé utile de corriger les affirmations fausses et dangereuses sur les limites à appliquer à l'eau potable. Quelques rares députés ont bravé les consignes de vote : 4 parmi les 217 membres du groupe PPE ont voté pour l'amendement, 2 parmi les 74 ECR et 2 parmi les 70 ALDE. Les choix individuels ont été plus sensiblement plus nombreux chez les socio-démocrates : 30 sur 189.

Apparaît également très clairement le vote unanime des députés appartenant aux groupes Verts-ALE et GUE/NGL qui soutenaient l'amendement. C'était aussi le cas du groupe EFDD mais les votes des élus se sont partagés entre le soutien et l'abstention. L'amendement a également été voté par l'ENF (32 pour, 4 contre) et par les non-inscrits (7 pour, 2 contre).

Liste des groupes

- PPE = Groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens) :
- S&D = Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen :
- ECR = Groupe des Conservateurs et Réformistes européens :
- ALDE = Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
- GUE/NGL = Groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique
- Verts/ALE = Groupe des Verts/Alliance libre européenne
- EFDD = Groupe Europe de la liberté et de la démocratie directe
- ENF = Groupe Europe des Nations et des Libertés

Le fait que des limites définies pour un accident survenant à plus de 1000 km puissent être appliquées à un accident survenant en Europe n'a troublé aucun des 455 députés qui ont voté contre l'amendement, aucun des 30 députés qui se sont abstenus. Ils n'ont pas non plus souhaité supprimer les affirmations aussi mensongères que dangereuses sur les limites applicables à l'eau potable. Ces votes s'expliquent en partie par l'efficacité de la désinformation à laquelle ces élus ont été soumis et que l'on retrouve dans les interventions de plusieurs députés lors du débat. Il nous faut du temps pour vérifier les traductions et analyser les différentes interventions et préparer les actions qui en découlent. Nous vous enverrons plus d'informations d'ici 10 jours.

Comment connaître le vote des députés que vous avez élus ?

En cliquant sur **plan de l'hémicycle**, vous accèderez à un schéma où chaque siège est représenté par un nombre (ainsi que vous pourrez le constater, il y a 863 sièges et non pas 751 : une centaine de sièges est en effet réservé au Conseil (en bas à gauche) et à la Commission européenne (en bas à droite)). La répartition des numéros a été effectuée de gauche à droite par cercle croissant, du centre vers la périphérie.

Autour de ce plan, figure **les noms des 751 députés classés par ordre alphabétique**. A chaque nom est associé le **numéro du siège** qui lui a été assigné. Grâce à ce numéro vous pourrez identifier sa place dans l'hémicycle et savoir s'il était présent et dans ce cas, la nature de son vote (pour, contre, abstention). Ainsi que vous le constaterez, la répartition est faite par groupe politique: et, à l'intérieur de chaque groupe, par ordre alphabétique.

Pour connaître le vote, il faut repérer, sur le plan de l'hémicycle, l'emplacement du député que vous recherchez, puis se reporter aux résultats des votes (voir ci-dessous) et y localiser ce siège. La couleur du point vous indiquera alors si le député que vous recherchez :

- **a voté pour : point de couleur verte**
- **a voté contre : point de couleur rouge**
- **s'est abstenu : point de couleur grise**
- **était absent : point de couleur bleue**

C'est assez fastidieux. Nous avons demandé si des listes nominatives des votes étaient disponibles. Nous attendons la réponse.

Résultat du vote sur l'amendement 54 (suppression des limites 10 fois plus élevées pour la catégorie aliments mineurs)



Résultat du vote sur l'amendement 56 (division par 10 des limites)

